



PREFET DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

Communiqué de presse

Montpellier, le lundi 4 avril 2011

Petites et Moyennes entreprises : Simplifions leur la vie

En Languedoc-Roussillon plus qu'ailleurs encore, les PME sont indispensables à la vitalité de l'économie régionale. Elles se heurtent parfois à des lourdeurs administratives qui entravent leur dynamisme.

Vendredi 25 mars, Claude Baland, Préfet de la région Languedoc-Roussillon a réuni des chefs d'entreprises et les organisations professionnelles pour des Assises régionales de la simplification.

Après avoir identifié des charges administratives inutiles, les participants ont émis une vingtaine de propositions très concrètes, parmi lesquelles :

- **Simplifier la procédure d'autorisation de transport exceptionnel** : un transport exceptionnel doit être déclaré plus de deux mois avant la date, et la demande doit être faite auprès de chaque préfecture de département traversé. Il est proposé de regrouper toutes les demandes auprès d'une seule préfecture et de réduire le délai à 1 mois.
- **Donner à chaque entreprise un référent administratif unique et individualisé** : la dématérialisation des procédures administratives permet un gain de temps et réduit les coûts, mais les chefs d'entreprises ont aussi besoin d'un référent physique à contacter. Il est proposé d'étendre à d'autres administrations le guichet unique mis en place les services fiscaux, notamment en matière d'urbanisme.
- **Simplifier le recrutement en alternance** : la signature d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation exige quatre parties prenantes : un apprenti, une entreprise, un centre de formation (CFA) et un financeur (selon les cas le Conseil régional ou l'OPCA). Il est proposé de désigner un interlocuteur unique, la signature du contrat d'apprentissage déclenchant automatiquement l'inscription auprès du CFA (ou vice versa).

Toutes ces propositions seront transmises aux Assises nationales de la simplification, qui auront lieu le 29 avril à Paris en présence de Frédéric Lefebvre, secrétaire d'État chargé des petites et moyennes entreprises.

Par ailleurs :

La DIRECCTE (Direction régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) est la direction unique chargée de l'économie et des entreprises. Elle propose :

- **Une adresse unique pour répondre aux questions des entreprises** : Directe-lr-pole3E.accueil-entreprises@direccte.gouv.fr
- **Un médiateur régional de la sous-traitance, chargé de résoudre hors contentieux les conflits entre donneurs d'ordre et sous-traitants** : pascal.theveniaud@direccte.gouv.fr . Il travaille en lien avec le médiateur national Jean-Claude VOLOT: www.mediateur.industrie.gouv.fr
- **Un « correspondant PME » dans chaque département pour aider les PME dans leurs démarches administratives** :

11 - Aude
Monique VIDAL
monique.vidal@direccte.gouv.fr
04 68 77 25 67

30 – Gard
Didier POTTIER
didier.pottier@direccte.gouv.fr

34 - Hérault
Christian RANDON
christian.randon@direccte.gouv.fr
04 67 22 88 48

48 - Lozère
Paul ARTUSO
paul.artuso@direccte.gouv.fr
04 66 65 61 06

66 - Pyrénées-Orientales
Alain NAVARIN
alain.navarin@direccte.gouv.fr
04 68 66 25 19

Pour en savoir plus

Sébastien MASSART (DIRECCTE) : 04 30 63 63 00